



FICHE PROGRAMME

AIPR – AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX PROFIL CONCEPTEUR

PUBLIC VISE :

- Tous chef de projet ou chef de travaux travaillant sur ou à proximité des réseaux (aériens ou enterrés). Exploitants de ces réseaux, prestataires de service auxquels les maîtres d'ouvrage ou exploitants peuvent avoir recours

PRE REQUIS :

- Être âgé de 18 ans minimum
- Maîtriser le français oral et écrit ainsi que les quatre opérations mathématiques de base
- Non accessible aux personnes handicapées

DUREE, DATES, LIEU, HORAIRES :

Cf. convention ou de contrat de formation joint

MODALITE D'ORGANISATION :

Formation en groupe de 4 à 12 personnes.

En présentiel, parcours individualisé selon niveau, expérience et catégorie visée par le stagiaire (cf. convention ou contrat de formation joint)

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES :

Livret stagiaire individuel.

Salle de formation théorique équipée en WI-FI, tablette numérique pour chaque participant afin de réaliser le test QCM en ligne conformément guide technique AIPR.

TARIFS :

A partir de 90 € (nous consulter)

SARL FDI - FORMATION & DEVELOPPEMENT INDIVIDUEL

4, rue de l'Ondaine - 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES - contact@fdi-formation.com - Tel : 04 77 400 942 - Fax : 04 77 400 946
SARL au capital de 4 000€ - N° SIRET 505 024 042 00036 - APE 8559A - N° Déclaration d'activité 82-42-02035-42 IMP45065 – 03/01/2024
IND 02

OBJECTIFS :

- Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilité des différents acteurs
- Gérer les projets et savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions
- Comprendre les conséquences d'un dommage les pénalités inhérentes
- Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM

CONTENU SELON LE DECRET 2011-1241 :**Contexte et réglementation**

- A. Contexte et enjeu de la réglementation
- B. L'analyse des statistiques d'accidentologie
- C. Les obligations des différents acteurs
- D. Les procédures mises en place (DT suivie par DICT, DT-DICT conjointe, ATU)
- E. Les principes généraux de prévention selon les types de travaux
- F. Les sanctions applicables
- G. Pourquoi une AIPR ?

Savoir préparer son intervention

- A. Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- B. Les différentes classes de plan
- C. Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- D. Les règles de sécurité lors des travaux à proximité des réseaux

Travailler à proximité des réseaux

- A. Les cas d'obligations de présence des exploitants
- B. Les moyens de protection collective et individuelle
- C. Anticiper les situations potentiellement dangereuses ou inattendues
- D. Les règles pour les branchements
- E. Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- F. L'obligation de recollement

En cas d'anomalie

- A. Mesures à respecter en cas d'accrochage
- B. La règle des 4A
- C. Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

SUIVI - EVALUATION :

- Suivi et évaluation de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et certificat AIPR Opérateur en cas de réussite au test QCM
- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme testeur
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact pour le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud

METHODES PEDAGOGIQUES :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique. Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique.

ENCADREMENT – FORMATEURS – TESTEURS – ORGANISME :

Formateur/Testeur : CV détaillé sur simple demande, une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle

Organisme : centre AIPR reconnu par le MTS (Ministère de la transition écologique et solidaire)

Code RS : 1282

Code certif info : 85567

Certificateur : ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.